

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS218/2
22 janvier 2001

(01-0296)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – DROITS COMPENSATEURS SUR CERTAINS PRODUITS EN ACIER AU CARBONE EN PROVENANCE DU BRÉSIL

Demande de participation aux consultations

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 18 janvier 2001, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente des États-Unis, à la Mission permanente du Brésil et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Me référant à la demande de consultations présentée par le Brésil dans l'affaire "États-Unis - Droits compensateurs sur certains produits en acier au carbone en provenance du Brésil" (document WT/DS218/1, distribué le 9 janvier 2001) et, compte tenu de l'intérêt commercial et systémique substantiel des Communautés européennes, j'ai l'honneur de transmettre par la présente la demande de participation à ces consultations présentée par les Communautés européennes, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

En particulier, les Communautés européennes ont des intérêts commerciaux substantiels dans plusieurs ordonnances en matière de droits compensateurs des États-Unis qui se rapportent aux mêmes dispositions des États-Unis que celles qui sont traitées dans la demande du Brésil susmentionnée. Ces dispositions ont trait à l'application par le Département du commerce d'une méthode qui permet d'imposer des droits compensateurs sur la base d'une constatation selon laquelle les avantages découlant de subventions passées accordées aux sociétés avant leur privatisation étaient transmises aux sociétés après le changement dans le régime de propriété. Ces dispositions affectent plusieurs exportateurs des Communautés européennes et par conséquent les Communautés européennes ont aussi un intérêt systémique dans l'application correcte de l'Accord SMC par les États-Unis.

Les Communautés européennes attendent avec intérêt d'être informées de la date et du lieu des consultations.
